



Un p'tit résumé ?

Parce qu'on sait que votre temps est précieux, SUD vous fait la version courte de la réunion CSE du mois (vous savez, le truc où vos élus échantent avec la direction, posent vos questions, et tout et tout...).

Pour info, la version longue est disponible à la cafétéria si ça vous tente !



Personnes vulnérables et chômage partiel :

Chômage partiel, oui mais...

Alors, les salariés vulnérables peuvent toujours y prétendre, aux conditions suivantes :

- être vulnérable (bah oui !);
- ne pas pouvoir télétravailler ;
- ne pas pouvoir travailler sur site si des mesures de protection renforcées ne sont pas existantes (qui se résument en gros à travailler tout seul sur un plateau avec plein de gel hydroalcoolique à disposition et un masque).

Si vous cochez toutes les cases, votre médecin établit un certificat d'isolement, à transmettre à l'employeur. Mais sinon, retour sur site ! Hop hop hop !

Oui, mais je vis avec une personne vulnérable ?

Ah bah alors l'employeur doit favoriser le télétravail (le mot important c'est "favoriser" hein, donc même topo que pour les autres : pas de télétravail possible = retour sur site).

Les orientations stratégiques de l'entreprise : ça donne quoi ?

On aurait aimé vous en parler. Vraiment. Surtout qu'on a eu une belle présentation de **51 slides** pour nous l'expliquer.

Le souci, c'est que sur ces 51 slides, le positionnement d'Armatis et sa stratégie sont sur **3 slides** (5 en comptant les slides de présentation, soyons généreux). Ah si, on a eu droit à 22 slides nous expliquant qu' Armatis avait l'intention d'améliorer son recrutement et de former ses employés. Oui, pour Armatis, c'est une stratégie. Pour nous, on aurait plutôt cru que c'était déjà inclus dans son job. C'est vrai, vous en connaissez beaucoup des patrons qui, en se levant le matin, vont se dire "Et si j'engageais des incompetents et pas former mes employés ? Ce serait dommage qu'ils puissent travailler...".

Évolutions des contrats frais de santé et prévoyance au 01.01.2021.

On change de partenaire, adieu APICIL, bonjour la Mutuelle Générale ! Vous recevrez la brochure avec le bulletin de décembre. Pas d'inquiétude, il n'y a pas de démarches à faire sauf pour les salariés du régime cadre qui ont complété une déclaration spécifique de bénéficiaire en cas de décès qui devront en fournir une nouvelle.

Sécurité et télétravail.

En gros, Armatis est passé au 2.0 pour protéger ses données informatiques : firewalls, mise à jour antivirales, VPN, restrictions des accès selon les horaires, cryptage, etc... On aurait aimé que les salariés soient autant protégés !

Questions pour un champion !

Enfin, la direction a donné une réponse sur l'utilisation d'un deuxième écran en TAD ! Et c'est oui ! 'Fin, faut en avoir un, c'est pas la boîte qui va le fournir (faut le configurer, l'enregistrer, tout ça tout ça, c'est compliqué, ça prend du temps... Trop dur...).

Oui, il peut y avoir des erreurs de badgeage mais faisons preuve d'empathie un peu, l'erreur est humaine ! Mmmh, à combien chiffre-t-on l'empathie sur la fiche de paie ? Parce que même à 1€ l'erreur, on va pas tarder à avoir un deuxième salaire !

On vous attend !

Mail : sudarmatiscaen@yahoo.com

Portable : 06.74.11.93.06

Facebook : Sud armatis caen

Rejoignez SUD !